



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

RÉFÉRENTIEL DU BP TECHNICIEN ANIMALIER EN UNITÉ D'EXPÉRIMENTATION

Brevet Professionnel Animalier (Technicien Animalier en Unité d'Expérimentation)

Sources

- Page référentiel

Référentiel

Référentiel rédigé et consolidé à partir des sources officielles et des documents PDF liés ci-dessous. Le contenu intègre une mise en forme éditoriale pour faciliter la lecture.

Source(s) web consultée(s) :

- Page référentiel

Document 1 : Référentiel du BP "Technicien animalier en unité d'expérimentation" - Mai 2019 (PDF, 906 Ko)

Source PDF : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bp/taue/bp-taue-ref-052019.pdf

Extraction texte intégrale : 16 page(s).

Page 1

RÉFÉRENTIEL DE DIPLÔME
Brevet professionnel
«Technicien animalier en unité
d'expérimentation»

Page 2

Mentions légales des photos
LEGTA de Vendôme

Page 3

SOMMAIRE

5	RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS
6	Contexte de l'emploi visé
10	Fiche descriptive d'activités (FDA)
12	Situations professionnelles significatives (SPS)
13	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES
14	Liste des capacités attestées par le diplôme
15	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Arrêté du 15 mai 2019 portant création de l'option
«technicien animalier en unité d'expérimentation»
du brevet professionnel et fixant ses conditions de
délivrance.

3

Page 4

4

Page 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

Le référentiel d'activités décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.

5

Page 6

CONTEXTE

1. Éléments de contexte socio-économique

du secteur professionnel
Le fonctionnement des systèmes biologiques du règne animal est étudié par des équipes de professionnels spécialisés composées de chercheurs, vétérinaires, techniciens animaliers d'unité d'expérimentation et ou de laboratoire de recherche.

Plusieurs types de formation ou expérience professionnelle sont requis pour les techniciens animaliers de recherche travaillant soit au contact des animaux de laboratoire soit au contact d'animaux de station de recherche. Les premiers ont plutôt une formation de technicien d'expérimentation animale, les seconds plutôt une formation d'animalier, spécialisée à l'entretien des animaux de rente.

Les domaines d'utilisation des animaux de laboratoire sont la recherche fondamentale, le diagnostic, la recherche médicale et humaine, la mise au point, production, essais de qualité, d'efficacité ou d'innocuité de médicaments, d'aliments pour animaux et d'autres substances ou produits, l'enseignement supérieur ou la formation professionnelle dans le domaine de l'expérimentation animale.

L'activité de ces professionnels est centrée sur l'élevage et les interventions directes sur l'animal, le maintien de l'état des animaux et leur protection, l'entretien des locaux et du matériel, l'enregistrement de données techniques et réglementaires. D'une manière générale ils sont chargés de veiller au confort des animaux, dans le plus strict respect de la réglementation et du bien-être animal.

1.1. Le développement de connaissances par la recherche sur les animaux

Aux côtés de nouveaux outils d'accès à la connaissance et de méthodes alternatives d'études, la mise en œuvre de recherches sur le modèle animal reste dominante dans la recherche biologique et médicale pour des raisons scientifiques, légales et éthiques.

Considérant que les animaux sont des êtres vivants sensibles et, qu'à ce titre, une considération particulière leur est due, la recherche est dotée de procédures, moyens, évaluations et contrôles pour mesurer la plus-value apportée par l'utilisation d'animaux et vérifier la possibilité de leur remplacement avant toute re-

cherche les utilisant. Une recherche à partir d'animaux doit donc avoir un caractère de nécessité : sa finalité doit être reconnue et il ne doit pas y avoir de substitution possible.

1.2. Les animaux utilisés pour la recherche
Le ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche organise annuellement une enquête sur les animaux de laboratoire utilisés en France à des fins scientifiques. Les informations publiées permettent de mieux cerner les orientations de la politique à mener en matière d'élevage des animaux de recherche.

Environ 12 millions d'animaux sont utilisés chaque année à des fins d'études scientifiques dans l'Union européenne. Le nombre d'animaux utilisés en recherche en France est passé de 5 millions à 1,9 million ces trente dernières années. Cette diminution est liée à plusieurs facteurs comme par exemple l'évolution des protocoles expérimentaux et le développement de méthodes alternatives et complémentaires.

La diminution de plus de la moitié du nombre d'animaux de laboratoire utilisés en France, a été accompagnée d'un doublement des publications scientifiques. Les animaux utilisés actuellement pour la recherche sont principalement des rongeurs et en particulier la souris (69 %). Celle-ci, de par sa connaissance élargie constitue un modèle de référence pour l'étude des principales pathologies humaines et animales (cancers, pathologies du vieillissement, maladies de Parkinson et d'Alzheimer, etc.).

La présence des associations de protection animale dans les différentes instances nationales et européennes a permis de renforcer la vigilance sur l'utilisation des animaux dans le cadre de la bio-expérimentation. Ces associations ont ainsi fortement participé à la rationalisation de l'usage d'animaux dans les études et la recherche.

1.3. La Charte nationale sur l'éthique et la

recherche animale

Le Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale (CNREEA), mis en place en 2005 par les ministres chargés de la recherche et de l'agriculture, a élaboré une Charte nationale énonçant les principes qui doivent être adoptés par les personnes pratiquant des expérimentations sur des animaux vertébrés vivants.

6

Page 7

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS

Cette Charte est le fruit d'une collaboration entre représentants de la société civile, associations de protection animale, représentants des professionnels privés et publics, et représentants de l'Etat. Elle illustre l'engagement des chercheurs et des organismes de recherche pour le respect de l'animal.

La Charte de l'expérimentation animale est destinée à encadrer la démarche éthique des expérimentateurs et à harmoniser le travail des comités d'éthique constitués depuis des années, en dehors de toute disposition légale.

La Charte énonce les principes qui doivent s'appliquer dans cette démarche.

Composée de neuf articles, la Charte précise notamment que :

- zz l'éthique de l'expérimentation animale est fondée sur le devoir qu'a l'homme de respecter les animaux en tant qu'êtres vivants sensibles,
- zz tout recours à des animaux en vue d'une expérimentation animale engage la responsabilité morale de chaque personne impliquée,
- zz cette responsabilité implique à tous les niveaux d'intervention une formation éthique et des compétences réglementaires, scientifiques, tech-

nationale, européenne et internationale. Elles prennent en compte toutes les espèces animales concernées, qu'elles soient domestiques ou non, la finalité recherchée, la provenance et la destination finale. Elles définissent les conditions de transport, ses modalités administratives et sa durée, afin d'éviter toute contamination, stress, souffrance de l'animal et inconfort.

Les unités animales, lieu de vie des animaux destinés à la recherche, sont agréées par les autorités compétentes et sont construites selon des normes strictes. Elles prennent en compte en particulier la conception et l'aménagement des locaux de l'animalerie, les équipements et l'ensemble des personnes amenées à travailler directement ou indirectement sur les animaux.

2.2. Des exigences réglementaires et d'habilitation pour les personnels

La réglementation en vigueur en France (articles R214-87 à R214-137 du code rural) a été mise à jour par le décret 2013-118 et cinq arrêtés datés du 1er février 2013 publiés le 7 février 2013, en application de la directive 2010/63/UE. Cette réglementation est sous la responsabilité du ministère en charge de l'Agriculture.

Elle précise que toute personne intervenant dans les études animales doit avoir suivi une formation et doit

niques, appropriées aux espèces utilisées, dûment actualisées,
zz toute expérimentation impliquant des animaux doit être précédée d'une réflexion sur l'utilité de cette expérimentation, sur la pertinence des méthodes choisies, l'absence de méthodes substitutives, l'adéquation entre les modèles animaux envisagés et les objectifs scientifiques poursuivis ...

2. Environnement politique, social, réglementaire

2.1. La recherche animale, une activité très encadrée

L'expérimentation animale est encadrée en France par une réglementation nationale issue d'une directive européenne. La réglementation est inscrite en dans le Code rural et de la pêche maritime. L'encadrement de cette activité par une réglementation spécifique et exigeante, vise à garantir le recours à l'animal uniquement dans des buts précisés et dans des conditions définies (fournisseurs déclarés, environnement expérimental défini, conditions d'hébergement conformes, évaluation de la douleur, personnels formés).

Afin de ne pas encourager la capture sauvage et le trafic d'animaux, la recherche s'est engagée à utiliser des animaux provenant exclusivement d'élevages déclarés et contrôlés conformément à la réglementation en vigueur. Ces élevages permettent la traçabilité des origines et de la provenance des animaux d'espèces.

Les modalités administratives de transport et de transfert des animaux sont réglementées par une législation

disposer d'une habilitation nominative ou, à défaut, ne pratiquer que sous la direction d'un tuteur habilité au cours d'une année suivant son embauche. Les formations sont habilitées par le ministère en charge de l'agriculture après avis de la commission nationale de l'expérimentation animale (CNEA) au vu du dossier constitué par l'établissement organisant la formation. Les formations obligatoires visent l'acquisition de connaissances et compétences de base au bien-être animal, à l'éthique et aux bonnes pratiques expérimentales, sur plusieurs thèmes dont :

- zz La conception et la réalisation des projets utilisant des animaux à des fins scientifiques
- zz L'application des procédures expérimentales aux animaux
- zz Les soins et la mise à mort des animaux

Une formation obligatoire et spécifique par espèce est ensuite nécessaire pour exercer les activités du poste. Les habilitations obligatoires sont classées par la «Federation of European Laboratory Animal Science Associations» (FELASA) selon la nature des activités exercées :

- zz Niveau A : Soigneur
- zz Niveau B : Praticien des procédures expérimentales aux animaux
- zz Niveau C : Concepteur de projets utilisant des animaux à des fins scientifiques

2.3. Les comités d'éthique

Le comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale, placé auprès de la commission nationale de l'expérimentation animale, a pour mission

7

Page 8

référentiel d'activités

d'émettre des avis sur les questions éthiques soulevées par l'expérimentation animale.

Le comité d'éthique constitue un lieu de dialogue et de réflexion.

Il donne des avis sur les projets de recherche qui lui sont soumis, en se référant aux principes énoncés par la Charte. Ces avis sont motivés et peuvent être assortis de recommandations.

Dès lors que le comité d'éthique a donné un avis favorable au projet, le ministère chargé de la recherche délivre une «autorisation de projet» permettant la réalisation de ce dernier.

Les comités d'éthique vérifient que la règle internationale admise dite des trois R (Réduire, Remplacer, Raffiner ; selon Russel et Burch, 1959) est toujours appliquée au mieux des possibilités matérielles et des exigences scientifiques. Actuellement, on observe une évolution de cette règle avec la prise en compte d'un R supplémentaire «Replacer les animaux». Cette nouvelle exigence dans la prise en compte de l'animal induira des pratiques et activités d'éducation et de socialisation

des animaux afin qu'ils poursuivent leur destinée dans des parcs ou zoos, des familles ou autres lieux de vie. Le comité d'éthique participe à la promotion de l'ensemble des principes éthiques énoncés dans la Charte.

3. Les emplois visés par le diplôme

Les établissements employeurs sont essentiellement des laboratoires de recherche et des laboratoires pharmaceutiques : Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut national de la recherche agronomique (INRA), des laboratoires pharmaceutiques pour la recherche et le développement de médicaments ou thérapies pour les hommes et les animaux, les facultés de médecine et de pharmacie, les universités, les établissements de l'enseignement su-

de vie décentes aux animaux. L'application intégrale et simultanée de toutes les normes de sécurité permet une protection réelle des techniciens animaliers et de l'environnement.

Selon le type d'animaux : animaux de laboratoire ou animaux en unité d'expérimentation, l'emploi s'exerce dans des pièces à lumière artificielle et atmosphère contrôlée, ou dans des bâtiments d'élevage, ateliers du troupeau ou installations expérimentales.

Travaillant dans des conditions particulières, le technicien animalier porte une tenue de travail spécifique : combinaison, gants, lunettes, charlotte, sur bottes ...

Il manipule des cages, chariots, pelles, balais, seaux, litières ... et également des aliments. Pour les travaux de nettoyage et de désinfection, il utilise des appareils sous haute pression (hydro-nettoyeur à haute pression, autoclave) et peut être soumis à des taux d'hygrométrie élevés et à de fortes chaleurs. L'élevage des animaux et la manipulation des denrées et produits spécifiques peuvent générer des odeurs, des effluves et des émanations.

Le nettoyage des cages, l'alimentation et la surveillance des animaux s'effectuent avec le plus grand soin, en continu et sept jours sur sept. Dans toutes les unités animales de recherche, les horaires de travail peuvent être décalés en fonction des besoins des protocoles.

Appellations des emplois

Les emplois de «technicien animalier en unité d'expérimentation» sont rattachés aux emplois d'élevage d'animaux et se trouvent dans la fiche A1408 du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME), intitulée «élevage d'animaux sauvages ou de compagnie», avec les appellations spécifiques : animalier de laboratoire, animalier / soigneur en parc zoologique / soigneur animalier / animalier en parc zoologique. Les emplois visés dans le Référentiel des emplois-types de la recherche, de l'enseignement supérieur agricole (REFERENSA) et de l'Agence nationale de sécurité sani-

périeur agricole et vétérinaire, les grands hôpitaux, et d'autres instituts de recherche.

3.1. Conditions d'exercice de l'emploi

L'emploi s'exerce au contact d'animaux en captivité, domestiques ou non. Pour prévenir tous les risques liés à l'activité, il est impératif de respecter scrupuleusement la réglementation et les consignes de sécurité. Ces risques peuvent être :

- zz liés aux animaux : morsures, griffures, allergies, zoonoses ...
- zz liés à la recherche : produits chimiques, radioactifs, microorganismes ...
- zz spécifiques : port de charges, troubles musculo-squelettiques, manipulation de machines diverses (robots, autoclave, machine à laver...).

Les règles d'hygiène sont draconiennes pour assurer la réussite des études, éviter la propagation des maladies, garantir le bien-être animal et permettre des conditions

taire alimentation environnement (ANSES) sont ceux de technicien en santé et expérimentation animale. Les appellations suivantes sont en usage dans les entreprises et les institutions publiques (liste non exhaustive) : animalier / animalier d'unité d'expérimentation ou d'unité de recherche / animalier de recherche / animalier de laboratoire / animalier de laboratoire de recherche / technicien animalier / technicien d'animalerie d'élevage ...

3.2. Place dans l'organisation hiérarchique de la structure

En fonction de l'expérience professionnelle, l'animalier travaille sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique généralement appelé «responsable animalier» ou «responsable de l'animalerie». Il peut être lui-même en position d'encadrement, avec l'appellation de «technicien animalier».

Quelle que soit sa place dans la structure, il organise

8

Page 9

référentiel d'activités

seul ou en équipe les différentes tâches qu'il doit effectuer et rend compte à son supérieur du déroulement de toutes ses activités.

Quelle que soit sa position hiérarchique, il doit s'assurer du respect des règles (notamment en expérimentation animale) et du respect des animaux par les personnes entrant dans l'unité de recherche ou l'animalerie (étudiants, chercheurs...).

3.3. Degré d'autonomie et de responsabilité

Le technicien animalier d'unité d'expérimentation doit être méthodique et méticuleux, attentif et observateur. Il doit savoir adapter son travail aux besoins des programmes de recherche et avoir un comportement calme et respectueux vis à vis des animaux, pour favoriser leur bien-être.

Le technicien animalier doit être responsable et autonome et doit également rendre compte à son supérieur hiérarchique de tout événement pour expliquer les problèmes constatés sur les animaux du point de vue de leur santé et de leur comportement. Tout le travail est «procéduré».

3.4. Lien avec des statuts d'emploi

Pour tous les emplois de technicien animalier d'unité d'expérimentation dans les organismes publics, l'accès à un poste de «titulaire» dépend de la réussite à un concours, comme pour toute administration. Aujourd'hui, avec les évolutions du cadre d'emploi dans la fonction publique, le recours aux contrats à durée indéterminée ou à durée déterminée se développe et permet des opportunités d'embauche dans l'ensemble du secteur.

Dans la classification professionnelle REFERENSA du

ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et dans la classification professionnelle REFERENSA du ministère en charge de l'agriculture, ces emplois appartiennent à la famille d'emplois «production et expérimentation animale» de la branche d'activités professionnelles A «sciences du vivant».

3.5. Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Le technicien animalier en unité d'expérimentation peut changer d'entreprise ou de structure en restant dans le même secteur d'activité. Il peut également changer d'activité pour :

- zz s'occuper d'animaux en chenil, parc, zoo...
- zz commercialiser des animaux en animalerie ou jardinerie (après avoir suivi une formation spécifique liée à la vente d'animaux de compagnie)
- zz se spécialiser dans les activités de toilettage, de gardiennage, d'éducation d'animaux de compagnie.

animaux de laboratoire soit au contact d'animaux de station de recherche dans le champ de la recherche fondamentale, du développement en médecine humaine et vétérinaire, du contrôle de qualité des produits médicamenteux humains, vétérinaires et des produits industriels, de l'hygiène, de la toxicologie, du diagnostic et de l'enseignement.

Dans une structure publique ou privée, le technicien animalier s'occupe d'animaux qui sont l'objet d'études, en traduisant leurs comportements en informations pour les chercheurs. L'emploi de technicien animalier en unité de recherche exige une habilitation de niveau praticien.

Le technicien animalier effectue toutes les activités qui ont pour objectif la gestion, l'entretien et la sélection

des d'animaux que possède une unité d'expérimentation. Il veille à la santé, sur la nourriture, la propreté et le confort des animaux dont il a la responsabilité. Il enregistre, transcrit et transmet toutes les informations et observations nécessaires aux protocoles de recherche. En tant que technicien animalier, il peut être associé à la préparation des expérimentations et consulté sur des questions de bien-être et d'éthique animale. Pour exercer cette activité, le technicien animalier doit être très observateur car les animaux de recherche doivent être surveillés du point de vue de leur comportement et de leur bien-être.

Le technicien animalier est chargé d'effectuer des interventions directes sur l'animal (injections, prélèvements...) et de réaliser certaines opérations élémentaires dans le cadre strict d'un protocole de recherche. Il peut participer aux travaux d'instances réglementaires comme les comités d'éthique ou des structures chargées du bien-être animal.

Dans le cadre de l'activité, le technicien animalier veille à l'application stricte de la réglementation sanitaire et environnementale et doit prévenir sa hiérarchie si des animaux subissent des souffrances ou maltraitements. Le respect de la Charte nationale sur l'éthique de la recherche animale et le bien-être animal sont pour lui des préoccupations permanentes. Enfin il respecte les règles de confidentialité liées à ses activités, pendant et en dehors du travail.

4. Résumé du métier

Le technicien animalier est indispensable pour la recherche utilisant l'animal. Il travaille soit au contact des

9

Page 10

FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITÉS (FDA)

La FDA présente la liste des activités recensées lors d'enquêtes auprès de professionnels. Elle décrit l'ensemble des activités exercées dans différentes configurations et pour des personnes occupant les emplois de professionnel de « technicien animalier en unités d'expérimentation ».

Les activités du technicien animalier sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme. D'autre part, certaines activités comportent le terme « le cas échéant », ce qui signifie que suivant l'institution et/ou l'organisation des responsabilités dans le travail, l'activité est mise en œuvre ou non.

Il convient de préciser que dans le cadre de ses activités le technicien animalier respecte la réglementation liée à la recherche et au bien-être animal, fait preuve de méthode et de rigueur, respecte toutes les procédures de traçabilité, applique en permanence la Charte nationale portant sur l'éthique de la recherche animale, respecte et faire respecter le règlement intérieur et la réglementation liée à la recherche animale et est en veille permanente pour intervenir sur toute situation problème dans son champ d'activités. L'ensemble des activités se réalise en utilisant des équipements de protection individuelle.

Dans le cadre de l'emploi de technicien animalier, l'application pendant et en dehors du travail, de règles de confidentialité strictes est requise pour garantir la discrétion des activités du collectif de travail.

Les fonctions et activités dans l'exercice de l'emploi « technicien animalier en unités d'expérimentation ».

Les fonctions et activités sont organisées dans une chronologie en cohérence avec l'expérience et la prise de responsabilités qui différencie l'animalier et le tech-

nicien animalier dans la réalisation du travail au sein

d'une unité d'expérimentation ou de recherche.

1. Maintenance de l'état et soins des animaux

- 1.1. Réceptionne les animaux et les met en lots
- 1.2. Recherche les anomalies permettant de formuler des réserves et réclamations
 - 1.2.1. Vérifie l'intégrité de l'emballage ou du conditionnement
 - 1.2.2. Vérifie la correspondance entre la commande et les animaux reçus
 - 1.2.3. Vérifie visuellement l'état sanitaire des animaux
 - 1.2.4. Vérifie la conformité des documents qui accompagnent les animaux
- 1.3. Procède à l'installation et aux déplacements des animaux dans l'unité
- 1.4. Procède à l'identification des cages et des animaux arrivant et naissant sur le site
- 1.5. Alimente et abreuve des animaux
 - 1.5.1. Vérifie la qualité visuelle et la conformité des aliments
 - 1.5.2. Prépare et distribue les rations alimentaires, selon les exigences de l'espèce et du protocole de recherche
 - 1.5.3. Veille en permanence à l'approvisionnement en eau des animaux

- 1.6. Procède aux différents contrôles nutritionnels exigés par le protocole de recherche
- 1.7. Surveille les comportements alimentaires et hydriques, selon les exigences du protocole de recherche
- 1.8. Effectue différentes mesures liées au développement et à la croissance des animaux
- 1.9. Assure les soins courants et préventifs selon les espèces, en lien avec le responsable ou le vétérinaire
- 1.10. Repère et signale les principaux signes cliniques de l'animal soumis à un traitement de recherche
- 1.11. Met en œuvre la prophylaxie et différents traitements, selon les prescriptions
- 1.12. Réalise les prélèvements nécessaires aux contrôles sanitaires des animaux
- 1.13. Gère les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) et les déchets expérimentaux, en vue de leur élimination
2. Maintien du bien-être animal
 - 2.1. Contrôle quotidiennement le comportement et l'état sanitaire des animaux
 - 2.2. Détecte les anomalies liées au bien-être animal
 - 2.3. Participe à l'évaluation et à l'élimination des causes de stress
 - 2.4. Veille au respect du programme d'enrichissement du milieu
 - 2.5. Assure des activités d'éducation et de socialisation

10

Page 11

référentiel d'activités

3. Maintenance de l'unité d'expérimentation (hygiène et prophylaxie sanitaire)
 - 3.1. Nettoie, désinfecte, stérilise et entretient le matériel utilisé pour l'hébergement et les recherches
 - 3.2. Nettoie, désinfecte et entretient les zones d'hébergement
 - 3.3. Relève et contrôle les paramètres d'ambiance / d'environnement
 - 3.4. Déclenche la maintenance préventive ou curative après diagnostic d'un problème de matériel ou de locaux
 - 3.5. Prépare les locaux et le matériel en vue de l'accueil de nouveaux lots expérimentaux
 - 3.6. Propose l'amélioration du matériel en vue de son adaptation au besoin de la recherche
 - 3.7. Concourt au projet et à l'aménagement des locaux pour améliorer leurs fonctionnalités
4. Reproduction des animaux
 - 4.1. Gère les processus de reproduction des animaux :

- 6.3. Suit, vérifie et évalue la qualité du travail réalisé
- 6.4. Contribue à la rédaction des procédures qualités (instructions qualité)
- 6.5. Rend compte du déroulement de ses activités et des anomalies constatées
- 6.6. Trace les données se rapportant à son travail : suivi des animaux, des équipements, de la maintenance du matériel et des locaux ...
- 6.7. Rédige des synthèses et compte-rendu
- 6.8. Gère le stock des EPI et en vérifie l'état et la conformité
- 6.9. Gère le renouvellement des matériels nécessaires à l'élevage et à l'entretien des animaux
- 6.10. Fait remonter un besoin en matériel et fournitures
- 6.11. Négocie des achats avec les fournisseurs
- 6.12. Participe aux réunions d'équipes et de service
- 6.13. Accompagne des stagiaires et des nouveaux arrivants dans leur prise de fonction

- 4.2. Suit les lignées
- 4.3. Réalise le génotypage
- 4.4. Effectue des traitements sur les animaux
- 4.5. Participe aux interventions obstétricales
- 4.6. Participe aux soins des nouveaux nés
5. Interventions dans la recherche sous la direction d'une personne habilitée
- 5.1. Prend connaissance des protocoles de recherche
- 5.2. Donne un avis sur le bien-être animal et peut participer au comité d'éthique : use de son « devoir d'alerte » en cas de non-respect des principes généraux de recherche
- 5.3. Met en place les procédures en vue de la recherche
- 5.4. Réalise des administrations et des prélèvements sur les animaux
- 5.5. Réalise des interventions chirurgicales s'il est titulaire de l'habilitation
- 5.6. Assure les soins pré et post interventions
- 5.7. Assiste et remplace le responsable pour des analgésiques et anesthésies
- 5.8. Assiste et procède à des manipulations lors de l'intervention du chirurgien
- 5.9. Pratique la mise à mort d'animaux
- 5.10. Prépare les animaux morts pour les autopsies et les prélèvements anatomiques
- 5.11. Identifie, stocke et prépare les échantillons prélevés
- 5.12. Expédie des animaux et/ou des échantillons prélevés
- 5.13. Actualise ses connaissances en matière d'animalerie, de réglementation et de recherche animale par la lecture de notes, dossiers et articles spécifiques en français et langues étrangères
6. Organisation du travail
- 6.1. Planifie, prépare et organise les activités
- 6.2. Répartit, le cas échéant, les tâches et les responsabilités au sein de l'équipe

11

Page 12

SITUATIONS
PROFESSIONNELLES
SIGNIFICATIVES (SPS)

Les situations professionnelles significatives de la compétence (SPS) représentent les situations-clés qui si elles sont maîtrisées par les titulaires des emplois visés par le diplôme, suffisent à rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon la nature des ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Il convient de préciser que l'ensemble des situations mentionnées s'exerce en respectant la réglementation liée à la recherche et au bien-être animal, et en appliquant en permanence les dispositions de la Charte nationale portant sur l'éthique de la recherche animale.

CHAMPS DE COMPÉTENCES	SPS	FINALITÉS
Élevage et soins des animaux	Surveillance des animaux	Produire des animaux répondant aux exigences des protocoles d'expérimentation
	Réalisation du plan d'accouplement	
	Constitution des lots d'animaux pour les expérimentations	
Interventions sur les animaux au sein d'un protocole d'expérimentation	Prises des mesures définies dans le protocole	Mettre en œuvre des protocoles d'expérimentation sur des animaux
	Mise en œuvre d'un test comportemental	
Assistance technique au déroulement d'une expérimentation	Réalisation de prélèvements sur les animaux	Contribuer à la qualité et à la continuité du dispositif expérimental.
	Mise à mort des animaux	
	Inventaire des matériels et fournitures	
	Réception des animaux	
	Tenue des registres des animaux	
	Contrôle de faisabilité technique et de la validité éthique d'un protocole	
	Restitution des premiers résultats de l'expérimentation	

Hygiène et prophylaxie de l'unité d'expérimentation animale	Stérilisation des matériels Change des cages sous « poste de sécurité microbiologique » (PSM) Mise en place d'un plan de prophylaxie sanitaire	Contribuer à la qualité et à la continuité du dispositif expérimental.
---	--	--

12

Page 13

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Le référentiel de compétences identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent. Il correspond à la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme. Ces capacités ont été élaborées en référence aux champs de compétences et aux situations professionnelles significatives présentées à la fin du référentiel d'activités. Elles précisent ce que le titulaire du Brevet professionnel «Technicien animalier en unité d'expérimentation» est en mesure de faire.

13

Page 14

LISTE DES CAPACITÉS ATTESTÉES PAR LE BREVET PROFESSIONNEL

- C1 : Se situer en tant que professionnel de l'expérimentation animale
C11. Développer une culture et une éthique professionnelles en lien avec le vivant
C12. Se positionner en tant que professionnel dans le milieu de l'expérimentation animale
- C2 : Elever des animaux pour les expérimentations
C21. Réaliser les soins courants et le suivi des animaux
C22. Constituer les populations d'animaux supports des expérimentations
- C3 : Réaliser des interventions sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental
C31. Effectuer des mesures et tests auprès des animaux
C32. Réaliser des interventions directes sur les animaux
- C4 : Assurer un appui technique aux expérimentations
C41. Réaliser la gestion des stocks et des mouvements d'animaux
C42. Effectuer le traitement des données de l'expérimentation
- C5 : Assurer la qualité sanitaire de l'unité d'expérimentation animale
C51. Mettre en place des mesures d'hygiène et de prophylaxie sanitaire dans l'unité d'expérimentation animale
C52. Réaliser l'entretien des matériels, des équipements et des locaux
- C6. UCARE

14

Page 15

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Le référentiel d'évaluation définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis permettant la délivrance du brevet professionnel.

Le Brevet professionnel Technicien animalier en unité d'expérimentation est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences de même qu'à un bloc de compétences.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 5/01/2016.

A l'exception de l'UC1, toutes les unités capitalisables du Brevet professionnel Technicien animalier en unité d'expérimentation doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle. L'UC1 peut, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury, se dérouler en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

CAPACITÉS

UNITÉS CAPITALISABLES

PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES
Évaluation en situation

yy UC1. Se situer en tant que professionnel de l'expérimenta-

C1	tion animale	professionnelle ou selon une autre modalité au choix
C2	yy UC2. Elever des animaux pour les expérimentations	Évaluation en situation professionnelle
C3	yy UC3. Réaliser des interventions sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental	Évaluation en situation professionnelle
C4	yy UC4. Assurer un appui technique aux expérimentations	Évaluation en situation professionnelle
C5	yy UC5. Assurer la qualité sanitaire de l'unité d'expérimenta- tion animale	Évaluation en situation professionnelle
C6	yy UCARE	Évaluation en situation professionnelle

15

Page 16

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

Mai 2019

Document 2 : Document complémentaire au référentiel du brevet professionnel option "technicien animalier en unité d'expérimentation"

Source PDF : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bp/taue/bp-taue-doccomp072019.pdf

Extraction texte intégrale : 41 page(s).

Page 1

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE
DU RÉFÉRENTIEL du
Brevet professionnel
«Technicien animalier en unité
d'expérimentation»

Page 2

Mentions légales des photos
LEGTA de Vendôme

Page 3

SOMMAIRE

Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un Brevet professionnel option Technicien animalier en unité d'expérimentation (TAUE). Il est associé au référentiel du diplôme et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative de ce diplôme. Il ne reprend pas toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les diplômes en unités capitalisables rénovés, décrites dans la note de service UC (DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016). Pour une bonne utilisation, il est souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient pris connaissance de cette note de service et suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

5 Présentation du Brevet professionnel option Technicien animalier en unité d'expérimentation

Mise en œuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations
-> Évaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes
-> Cadrage de l'évaluation des capacités du BP TAUE

Compétences

32 Annexes
-> Cadrage national du plan d'évaluation du BP TAUE
-> Fiche UCARE
-> Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Arrêté du 15 mai 2019 portant création de l'option «technicien animalier en unité d'expérimentation» du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance.

Page 4

4

Page 5

Présentation du brevet
professionnel
Technicien animalier en
unité d'expérimentation

- > Généralités sur le diplôme
- > La structure du référentiel de diplôme et de son document complémentaire
- > Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du Brevet professionnel Technicien animalier en unité d'expérimentation

Page 6

1. Généralités sur le diplôme

Le brevet professionnel option « Technicien animalier en unité d'expérimentation » (TAUE) est un diplôme du Ministère chargé de l'Agriculture, qui atteste d'une qualification professionnelle rattachée au champ professionnel de la production. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de qualification du cadre national des certifications professionnelles (CNCP)1. Spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, il peut également être obtenu par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Sa rénovation répond au triple objectif d'intégrer les évolutions du secteur professionnel et des emplois visés par le diplôme, de renforcer sa finalité de professionnalisation et d'intégrer la logique compétences en le construisant à partir du travail.

Un brevet professionnel est une qualification centrée sur un profil d'emploi qui peut s'exercer dans des configurations variées. Il vise la prise en charge des différentes situations professionnelles emblématiques de ce profil d'emploi, cette prise en charge supposant le développement et l'articulation de savoirs, savoir-faire et comportements professionnels. Comme son nom l'indique, le brevet professionnel TAUE cible le profil d'emploi d'un technicien animalier qui travaille dans des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux à des fins scientifiques, avec une double dimension d'éleveur-soigneur d'animaux et d'aplicateur-

praticien d'expérimentation : le technicien animalier

apporte les soins nécessaires aux animaux présents dans l'unité et met en œuvre des protocoles de recherche, en vérifie la faisabilité technique et l'acceptabilité éthique, mais ne les conçoit pas. Le brevet professionnel vise la professionnalisation des « personnes réalisant des procédures sur les animaux, sans être responsables de leur conception » (NS DGAL/SDSPA/2014-207). La formation les prépare à l'ensemble des travaux qu'elles auront à effectuer dans leur emploi. La réglementation relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et les principes d'éthique de l'expérimentation animale a été intégrée dans la

rénovation du diplôme.

Lorsqu'il est mis en œuvre en formation professionnelle continue, le brevet professionnel TAUE fait l'objet d'une formation d'une durée minimum de 1000 heures dont au moins 12 semaines en milieu professionnel (cf. Arrêté de création du 15 mai 2019). Cette durée minimale de 12 semaines peut être allongée dès lors que le projet pédagogique est de nature à exploiter les apprentissages en milieu professionnel et que les financements pourront la prendre en compte comme partie intégrante du temps de formation.

En apprentissage, la durée de la formation en centre dépend de la durée du contrat d'apprentissage. Au minimum, elle doit être de 400 heures pour un contrat d'apprentissage de 12 mois, de 800 heures pour un contrat de 24 mois. La durée de la formation peut être adaptée par l'équipe à partir du positionnement du candidat et de la validation de ses acquis académiques.

Un brevet professionnel est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

2. La structure du référentiel de

diplôme et de son document
complémentaire

En cohérence avec les attendus de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (Loi n°2018-771 du 5 Septembre 2018) et les prescriptions du code du travail qui en découlent (Art L6113-1), le référentiel du brevet professionnel TAUE, comme ceux des autres diplômes et

titres du Ministère chargé de l'agriculture, comporte

désormais trois parties :

- un référentiel d'activités élaboré à partir de l'analyse des emplois et du travail, qui présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit le/s emploi/s visé/s, dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions (ensemble d'activités concourant à la même finalité du travail) et décrit les situations de travail exercées. Dans le cas du BP TAUE, il est commun à celui du Bac Pro Technicien en expérimentation animale.
- un référentiel de compétences constitué de la liste des

capacités attestées par l'obtention du diplôme. Il donne à

voir quels potentiels d'action en situation le candidat

développera dans son parcours de formation.

- un référentiel d'évaluation qui précise, pour chaque capacité, le cadrage de l'évaluation certificative, soit les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes pédagogiques en fonction de leur stratégie pédagogique, des opportunités locales et de leurs partenariats avec la profession. Un document complémentaire est associé au référentiel du brevet professionnel. Il réunit des prescriptions et des recommandations pour l'évaluation des capacités du diplôme, ainsi que les fiches compétences qui ont été élaborées à partir d'analyses du travail du technicien animalier en unité d'expérimentation. Ces fiches rassemblent par champ un ensemble d'informations sur les caractéristiques des situations professionnelles analysées et sur les ressources mobilisées dans le travail : savoirs, savoir-faire et comportements professionnels. Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention pour la mise en œuvre de l'évaluation et de la formation.

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du BP Technicien animalier en unité d'expérimentation, le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et ressources pour l'enseignement, et la sous-rubrique Formations et diplômes de l'enseignement secondaire court, à l'adresse suivante : <https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bp/bp-taue>

3. Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du BP TAUE

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux brevets professionnels. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016. La mise en œuvre du brevet professionnel est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014. Les équipes pédagogiques du BP TAUE élaborent le plan d'évaluation et les épreuves à partir d'investigations sur les situations professionnelles rencontrées dans les structures utilisatrices d'animaux à des fins scientifiques partenaires afin d'élaborer et d'adapter la formation et l'évaluation aux caractéristiques du travail dans ces structures. La construction et l'écriture de l'UCARE sont cadrées par la note de service DGER/SDPFE/2019-240 du 27 mars 2019 sur les « instructions générales relatives à la mise en œuvre d'unité d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) et modalités particulières de mise en œuvre des UCARE du Brevet professionnel option "Responsable d'entreprise agricole" (BP REA) ».

MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION

Recommandations et prescriptions

Évaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

Au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), le choix a été fait de rédiger le référentiel de compétences sous la forme d'une liste de capacités conçues comme

Pour chaque famille de situations, il développe un modèle – ou un schéma - d'action qu'il adapte à chaque fois à la situation forcément particulière qu'il rencontre. Le passage

des compétences en devenir, qui s'avèreront avec la pratique et l'expérience. Les capacités certifiées peuvent être considérées comme les précurseurs des compétences clefs du ou des emplois visés par le diplôme. Les compétences sont du côté des professionnels confirmés. Un nouveau diplômé n'est pas encore un professionnel compétent : il est débutant, considéré comme « capable ». Autrement dit, l'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'entraînement.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (MAAF 2010). Elle peut être définie comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements et postures. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, mobilisent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires. Etre capable, c'est posséder le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles emblématiques de l'emploi visé. Ce potentiel repose sur l'articulation dans l'action du faire, de l'agir, et du penser, du raisonnement. La délivrance d'un diplôme du MAA correspond à l'assurance que la personne qui l'obtient est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. Ces dernières ne couvrent pas toutes les situations professionnelles qu'un technicien animalier peut rencontrer dans la structure qui l'emploie, mais ciblent celles qui sont au cœur de son emploi, les plus significatives de sa compétence.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. Le candidat apprend à prendre en charge globalement la situation qu'il rencontre : il s'agit pour lui de manipuler l'ensemble de composantes de la situation, d'identifier celles qui sont essentielles pour construire la réponse la plus adaptée à partir des connaissances, techniques, comportements qu'il mobilise et articule.

9

Page 10

Mise en oeuvre de l'évaluation

Les capacités du BP Technicien animalier en unité d'expérimentation

C1 : Se situer en tant que professionnel de l'expérimentation animale

C11. Développer une culture et une éthique professionnelles en lien avec le vivant

C12. Se positionner en tant que professionnel dans le milieu de l'expérimentation animale

C2 : Elever des animaux pour les expérimentations

C21. Réaliser les soins courants et le suivi des animaux

C22. Constituer les populations d'animaux supports des expérimentations

C3 : Réaliser des interventions sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental

C31. Effectuer des mesures et tests auprès des animaux

C32. Réaliser des interventions directes sur les animaux

C4 : Assurer un appui technique aux expérimentations

C41. Réaliser la gestion des stocks et des mouvements d'animaux

C42. Effectuer le traitement des données de l'expérimentation

C5 : Assurer la qualité sanitaire de l'unité d'expérimentation animale

C51. Mettre en place des mesures d'hygiène et de prophylaxie sanitaire dans l'unité d'expérimentation animale

C52. Réaliser l'entretien des matériels, des équipements et des locaux

C6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

10

Page 11

Mise en oeuvre de l'évaluation

Les modalités d'évaluation

Le brevet professionnel Technicien animalier en unité d'expérimentation est organisé et délivré en 6 unités capitalisables (UC), chacune d'elle correspondant à un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

Toutes les UC sont de même nature : chacune d'entre elle correspond à une capacité globale qui recouvre deux capacités intermédiaires. L'unité de certification délivrée est l'UC, mais ce sont les capacités constitutives de l'UC qui doivent être évaluées.

Principes de l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée et les adapte dans d'autres situations du même type.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module. Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle

le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient pour faire ce qui lui est demandé et prendre en main la situation.

Dans un diplôme de la formation professionnelle visant une qualification professionnelle, une évaluation « en situation professionnelle » est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles. Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, regarder le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation - ne suffit pas.

La prise en compte des raisonnements qui ont permis d'arriver à ce résultat et ont accompagné le déroulement de l'action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire. La construction et l'organisation de l'épreuve doivent donc permettre au formateur évaluateur d'accéder à ces raisonnements et de vérifier l'adaptation du candidat à la situation support de l'évaluation, à des variations de cette situation - de ses caractéristiques - ou à des situations proches. Au-delà de la prise en charge de la situation particulière qui sert de support à l'évaluation, c'est le potentiel à s'adapter à l'ensemble des situations d'une même famille qui indique le développement de la capacité et qui est visé dans l'évaluation certificative.

Le formateur évaluateur, pour juger de la construction de la capacité chez le candidat, ne se réfère pas aux seules actions d'exécution - le « faire » - et ne prend pas non plus seulement en compte les connaissances énoncées. Il regarde comment le

candidat a mobilisé et combiné ce qu'il sait et ce qu'il sait faire - ses ressources - dans la situation vécue, dans des variations de cette situation et dans d'autres situations du même type. Il vérifie que le candidat a développé le triptyque faire + raisonner + s'adapter correspondant à la capacité. La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent donc permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées, d'autre part leur expression par le candidat.

11

Page 12

Mise en oeuvre de l'évaluation

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un brevet professionnel, les capacités C2, C3, C4, C5 et C6 sont obligatoirement évaluées selon la modalité : « évaluation en situation professionnelle ». Cette prescription ne s'applique pas à la C1, qui peut selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury, se dérouler en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, chaque capacité intermédiaire ne peut être évaluée qu'une fois et le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 9 dans le cas du BP TAUE. L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de certification.

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle comporte les caractéristiques suivantes :

- Elle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles emblématiques du profil d'emploi visé par le BP. Elle est donc construite en lien avec les SPS du référentiel de diplôme.
- Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une « tâche ») en lien avec la conduite et l'exercice de ces activités : cette production correspond à la partie «

observable » de l'action du candidat.

- Elle met à jour les raisonnements qui sous-tendent et

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent correspondre à la réalisation de travaux, d'interventions : soins courants des animaux, interventions sur les animaux, traitements statistiques, etc. Elles peuvent également recouvrir la construction de raisonnements : diagnostics, conception d'un plan d'intervention, choix d'intervention à réaliser. Dans les deux cas, ce que le formateur-évaluateur cherche à mettre à jour dans l'évaluation, c'est la réflexion, la démarche qui a prévalu dans la construction à laquelle le candidat est arrivé. L'évaluation est ciblée sur ce qui a été pris en compte et mis en lien pour aboutir à la production. Les modalités d'évaluation en situation professionnelle restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel - sa capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat. Il peut s'agir de documents écrits, de photos, schémas, croquis, etc..
- L'entretien d'évaluation, notamment fondé sur l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les SPS qu'elle recouvre et les ressources qu'elle mobilise, ainsi que les critères qui permettent de l'évaluer.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation

globale sur l'atteinte de chaque capacité intermédiaire au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa

déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat.

- Elle permet de regarder la façon dont le candidat, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

mise en place, en vue de proposer au jury la validation ou non de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

12

Page 13

Mise en oeuvre de l'évaluation

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités intermédiaires sont constituées par :

- les critères déterminés au niveau national qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans le chapitre 1.2 de ce document. Quel que soit le choix de la situation de travail support de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes.

Dans le BP TAUE, chaque capacité intermédiaire est évaluée à partir de deux critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la situation et plus globalement la famille de situations dans laquelle il se trouve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.

- des indicateurs propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation.

Critères et indicateurs sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Pour formuler son jugement, le formateur-évaluateur prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, photos, schémas...), qui permettent d'accéder

aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine le seul responsable de l'évaluation.

13

Page 14

Cadrage de l'évaluation des capacités du BP TAUE

Dans cette partie, pour chaque capacité du référentiel de compétences, sont rappelés le champ de compétences et les SPS auxquels elle se réfère. Chaque capacité globale est rapidement présentée, de même que ce que recouvre chacune des deux capacités intermédiaires qui la constituent. Enfin le cadrage de l'évaluation est précisé pour chaque capacité intermédiaire : les critères d'évaluation obligatoires à prendre en compte et des exemples d'indicateurs à adapter par les équipes sont donnés.

- UC 1 : Se situer en tant que professionnel de l'expérimentation animale
- 11 - Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
 - 12 - Se positionner en tant que professionnel dans le milieu de l'expérimentation animale

La capacité C1 vise le développement d'une culture du milieu de la recherche dans lequel les diplômés du BP vont s'insérer et la construction d'une identité professionnelle en tant que technicien animalier en unité d'expérimentation. L'enjeu est de s'inscrire dans une communauté professionnelle particulière, dont le contexte évolue avec la montée des préoccupations liées au respect et au bien-être animal et la promotion des modèles expérimentaux ne recourant pas aux animaux.

Les bases de cette identité professionnelle se construisent progressivement par la confrontation de ses pratiques, activités, choix avec les caractéristiques du monde socioprofessionnel dans lequel il se prépare à agir. La construction de cette capacité requiert du temps et de l'expérience ; la formation ne peut qu'initier son développement.

Un grand nombre de domaines (biologie, éthologie, réglementation, philosophie éthique, ...) sont de nature à contribuer à la construction de ressources et de repères pour développer cette capacité. Compte tenu des controverses et de la diversité d'opinions existantes concernant la place et l'utilisation de l'expérimentation animale dans la recherche, une réflexion portant sur l'éthique et intégrant les aspects réglementaires est privilégiée pour la construction de repères, permettant au candidat de se positionner en tant que technicien en expérimentation animale.

Un des champs essentiels de l'identité et de la culture professionnelle en expérimentation animale est le travail en

proximité physique avec tout type d'animaux domestiques ou de laboratoire : il suppose une compréhension approfondie du fonctionnement et de la croissance des animaux ainsi que de leur comportement (C11) et s'appuie sur des connaissances en biologie, en zootechnie et en éthologie. L'expérimentation animale induit une mise en tension des pratiques prises entre deux systèmes de valeurs : l'instrumentalisation des animaux pour servir la recherche dans le cadre d'une éthique basée sur l'utilité d'une part, la prise en charge du bien-être des animaux et de la souffrance animale, dans le cadre d'une éthique du soin d'autre part. La formation du technicien animalier en unité d'expérimentation vise donc à lui permettre de se construire une identité professionnelle double, à la fois d'éleveur-zootechnicien où l'animal est considéré comme un être sensible dont il convient de prendre en compte le bien-être et de favoriser la croissance et le développement et d'expérimentateur où l'animal devient objet d'expérimentation. Ces deux identités professionnelles peuvent entrer en conflit quand il s'agit de décider jusqu'à quel point la souffrance animale est tolérable pour pouvoir fournir des données d'expérimentation fiables et exploitables par la recherche. Le technicien animalier est amené à prendre une posture réflexive sur son activité fondée sur une éthique personnelle construite à partir de la confrontation avec différents professionnels de l'expérimentation animale, chercheurs, techniciens, animaliers et autres acteurs sociaux ayant des systèmes de valeurs différents ainsi que des lectures et des débats.

14

Page 15

Mise en oeuvre de l'évaluation

Dans le cadre de la C11, le candidat mobilise des savoirs sur le fonctionnement biologique des organismes animaux, ainsi que sur leurs comportements individuels et en groupe qui lui serviront à s'adapter et à ajuster son action pour réagir dans les différents contextes de recherche dans lesquels il va être amené à intervenir. Dans sa pratique, le futur technicien animalier est amené à développer une relation à l'animal. Au travers de son comportement professionnel, en s'appuyant sur ses connaissances en éthologie et sur le bien-être animal, il est particulièrement attentif à la qualité de son approche de l'animal et aux signaux de souffrance.

Dans le cadre de la C12, le futur technicien animalier en unité d'expérimentation identifie la place et les enjeux de l'expérimentation animale dans différents contextes de recherche, justifie de la nécessité du modèle expérimental/animal choisi au regard des méthodes alternatives existantes, de ses intérêts et de ses limites. Il se positionne en tant que professionnel de l'expérimentation animale au regard de son éthique personnelle, de sa double identité d'éleveur et d'expérimentateur et de la réglementation. Il analyse la cohérence de ses choix.

Compte tenu de son caractère transversal à l'exercice du métier, la capacité C1 n'est pas référée à un champ de compétences particulier du référentiel professionnel et aucune modalité d'évaluation ne s'impose. Seuls sont imposés les critères nationaux pour chacune des capacités à évaluer. Les indicateurs doivent être précisés par les équipes et proposés au jury pour la validation des épreuves.

15

Page 16

Mise en oeuvre de l'évaluation

Les capacités C 2 à C5 sont évaluées en situation professionnelle. Les situations d'évaluation sont élaborées en référence à des situations professionnelles repérées localement comme significatives des champs de compétences qui correspondent à la capacité évaluée.

Dans le cas où l'épreuve comporte une production associée à un entretien d'évaluation, la production demandée au candidat doit s'accompagner d'une trace, écrite ou autre, qui rend compte du travail effectué pour la réaliser.

UC 2 : Elever des animaux pour les expérimentations

21 - Réaliser les soins courants et le suivi des animaux

22 - Constituer les populations d'animaux supports des expérimentations

Cette capacité recouvre l'élevage et la préparation des animaux nécessaires aux expérimentations, quel que soit le contexte : espaces d'élevage (les animaleries) ou espaces d'expérimentation (les laboratoires). Elle s'appuie sur une observation et une surveillance constante des animaux pour préserver leur potentiel et repérer les moments propices pour intervenir.

Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence :

Le technicien animalier assure en premier lieu l'élevage et l'acclimatation des animaux accueillis dans l'unité d'expérimentation : il s'agit d'organiser leurs conditions de vie quotidienne de manière à répondre à l'ensemble de leurs besoins pour permettre leur croissance d'abord, puis, une fois entrés dans les protocoles expérimentaux, le meilleur maintien possible de leur condition physique et psychologique. Dans cette optique, la C21 recouvre l'ensemble des situations professionnelles qui concernent :

- l'entretien et les soins courants des animaux : alimentation, abreuvement, hébergement (paramètres d'ambiance), toilette, éducation-socialisation.
- leur surveillance et leur suivi sanitaire : observations, suivi de croissance (mesures), gestion de la santé animale (traitements si besoin).

Le technicien d'expérimentation animale a également en charge la constitution des populations ou lots d'animaux en réponse aux commandes et critères des chercheurs et pour assurer le maintien des lignées (renouvellement de génération). A travers l'organisation et le suivi de la reproduction, il s'agit d'identifier, de multiplier puis de trier et sélectionner des individus en fonction de leurs caractéristiques morphologiques, développementales, physiologiques et génétiques. L'enjeu est d'assurer la pérennité des populations en nombre et en qualité en tension avec le coût de leur maintien.

La C22 recouvre les situations professionnelles liées :

- aux opérations de reproduction, depuis le choix des reproducteurs jusqu'au sevrage des jeunes : sélection des reproducteurs, accouplements ou inséminations, surveillance des mères (suivi des mise bas), identification et suivi des jeunes, prélèvement des individus inutiles.
- au suivi des lignées, avec dans certains cas, le génotypage.

16

Page 17

Mise en oeuvre de l'évaluation

17

Page 18

Mise en oeuvre de l'évaluation

UC 3 : Réaliser des interventions sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental

- 31 - Effectuer des mesures et des tests auprès des animaux
- 32 - Réaliser des interventions directes sur les animaux

Cette capacité cible les actes et interventions techniques sur les animaux qui entrent dans le cadre des protocoles d'expérimentations en vue de produire des données fiables, exploitables par les chercheurs.

Ces actes ou interventions recouvrent :

- Les interventions non invasives qui requièrent des manipulations réduites ou limitées et un contact minimal avec les animaux, telles que les pesées (animaux, refus), les prises de température (animaux, locaux), la détermination des masses grasses et maigres, les prélèvements d'urines et de fécès... ou encore les tests et études de comportement.
- Les interventions plus invasives sur les animaux, nécessitant davantage de manipulations et un contact plus prolongé et appuyé : gavage, injections (intra veineuses, musculaires, sous-cutanées), administration de traitements, prélèvements (organes, tissus...), anesthésies, antalgies. Les mises à mort des animaux, réalisées sous la responsabilité d'un titulaire d'une habilitation de niveau I (concepteur), entrent dans cette catégorie d'interventions : les procédures à utiliser et conditions à mettre en place conformes à l'éthique sont encadrées par la réglementation.

Dans les deux cas, les valeurs ou résultats issus des mesures, tests et/ou interventions réalisés sont systématiquement recueillis et consignés.

Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence :

Le technicien animalier n'est pas un simple exécutant qui se contente d'appliquer le protocole à la lettre sans prise de recul critique : au-delà de la réalisation des gestes et actes qui, pour certains, requièrent une technicité élevée, il est en mesure d'organiser et d'effectuer son travail dans le respect du protocole et du bien-être des animaux. La relation à l'animal est centrale dans toutes ses interventions : il s'ajuste aux réactions de l'animal dans sa façon de l'approcher, de le contenir et de le manipuler et est constamment attentif à ses signaux de stress et de souffrance. Il est sensible à la souffrance animale tout en gardant une distanciation nécessaire : en cas d'anomalie ou lorsqu'il estime qu'un point limite concernant la souffrance animale a été atteint, il le signale à son responsable ou au chercheur et peut le conseiller sur l'interruption d'une intervention en cours ou la mise à mort de l'animal. Dans tous les cas, il respecte la réglementation relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et les principes d'éthique de l'expérimentation animale.

17

Page 19

Mise en oeuvre de l'évaluation

18

Page 20

Mise en oeuvre de l'évaluation

UC : \$VVXUHUXQDSSXLWHFKQLTXHDX[H[SpULPHQWDWLRQV
1 - 5pDOLVHUODJHVWLRQGHVWVRFNVHWHVPRXYHHPHQQWVG¶IDQLPDX[
2 - (IIHFWXHUOHWUDLWHPHQWGHVGRQQpHVGHQ¶IH[SpULPHQWDWLRQ

Cette capacité recouvre ce que le technicien animalier a à faire dans le cadre des expérimentations, en-dehors des interventions techniques sur les animaux, dans le cadre d'un travail en équipe sous la responsabilité de chercheurs. Il intervient en assistance de ces derniers dans le déroulement des expérimentations et prend en charge le premier traitement des résultats des expérimentations.

Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence :

Le technicien animalier assure l'approvisionnement de l'unité en consommables (matériels et fournitures), et dans certains cas en animaux, nécessaires aux expérimentations pour éviter les ruptures de stocks et assurer la continuité du service. Il assure le suivi des stocks et la traçabilité des mouvements d'animaux.

Il réalise également un travail de bureau qui fait suite aux prises de mesures et relevés de valeurs effectués au laboratoire dans le cadre des expérimentations. Il s'agit de constituer des corpus/séries de données brutes fiables et exploitables en alimentant des bases déjà existantes ou à créer, d'en vérifier la cohérence, et d'en faire un premier traitement statistique, puis d'assurer une mise en forme adéquate de ces premiers résultats (tableaux, courbes, graphiques, ...) pour en rendre compte à l'écrit ou oralement à un tiers (chercheur, équipe, extérieur, etc.).

19

Page 21

Mise en oeuvre de l'évaluation

20

Page 22

Mise en oeuvre de l'évaluation

UC 5 : Assurer la qualité sanitaire de l'unité d'expérimentation animale

51 - Mettre en place des mesures d'hygiène et de prophylaxie sanitaire dans l'unité d'expérimentation animale

52 - Réaliser l'entretien et la maintenance conditionnelle des matériels, des équipements et des espaces d'élevage

La qualité sanitaire de l'environnement du travail est fondamentale pour préserver la bonne santé des animaux et permettre l'obtention de données fiables pour la recherche. Le contrôle du microbisme suppose la définition et l'application stricte des mesures de prophylaxie sanitaires (barrières sanitaires) pour soi-même, ses collègues et pour les animaux. Le maintien de la propreté des matériels et des espaces d'élevage et d'expérimentation conditionne l'ensemble de la conduite des autres activités de l'unité. En cas d'erreur, l'impact est direct et immédiat, aussi bien sur les animaux que sur les études en cours.

Rappel des champs de compétences et situations professionnelles significative (SPS) de référence :

La capacité 51 renvoie à la définition du plan de prophylaxie sanitaire et à la mise en place de mesures visant à éviter les contaminations microbiennes et à maintenir la qualité des conditions d'hygiène de l'unité. On est d'abord sur du préventif et l'adoption de comportements professionnels permettant de se protéger soi et de protéger ses collègues et les animaux de tout risque sanitaire. Mais on peut également être sur du curatif en cas d'incident ou de dysfonctionnement qu'il faut alors réguler.

La capacité 52 cible les situations professionnelles liées à l'entretien courant et à la maintenance de premier niveau qui requièrent le plus souvent le respect de procédures précises entrant dans une démarche qualité : nettoyage et désinfection des cages, du matériel, des locaux et espaces d'élevage, vérification des équipements et réparations mineures (changements de filtres...).

21

Page 23

Mise en oeuvre de l'évaluation

22

Page 24

COMPÉTENCES

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du BP Technicien animalier en unité d'expérimentation et présente sous forme de fiches un ensemble d'informations relatives au travail recueillies auprès de professionnels au cours d'entretiens approfondis.

La compétence est une combinaison de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements... – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans l'emploi visé par le BP. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour

exercer avec compétence leurs activités.

Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes autour des ressources mobilisées et des finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui rassemble des familles de situations proches, fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle. Y sont précisés :

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'activité. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le travail dans une majorité de configurations d'emplois : les situations professionnelles significatives (SPS). Les fiches compétences orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

La définition des différentes rubriques de ces fiches figure en annexe.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives
du BP Technicien animalier en unité d'expérimentation

Les situations professionnelles significatives (SPS) sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels, titulaires des emplois et supérieurs hiérarchiques. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Des aspects prospectifs relatifs à l'emploi visé, des nécessités politiques ou réglementaires ainsi que des visées stratégiques, sociales ou éducatives, peuvent également être prises en compte

Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit. La personne qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités en lien avec l'emploi visé

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du BP. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence d'une personne exerçant des activités spécifiques auprès des animaux dans un établissement utilisateur, éleveur et fournisseur d'animaux à des fins scientifiques, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés du technicien animalier en unité d'expérimentation.

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques et les principes d'éthique de l'expérimentation animale. Chaque champ de compétences fait l'objet d'une fiche descriptive, détaillée dans les pages suivantes.

Champs
de compétences

Élevage des
animaux

Situations professionnelles significatives :

- Surveillance des animaux
- Réalisation du plan d'accouplement
- Constitution des lots d'animaux pour les expérimentations

Finalité :

Produire des animaux répondant aux exigences des protocoles de recherche.

Responsabilité / autonomie :

L'animalier de laboratoire travaille sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique généralement qualifié de « responsable animalier » ou « responsable de l'animalerie ».

Dans le cadre d'un travail d'équipe, il organise rationnellement les différentes tâches qu'il doit effectuer, observe et contrôle les animaux et les paramètres d'ambiance et rend compte à son supérieur du déroulement de toutes ses activités.

Environnement de travail :

L'activité s'exerce au contact des animaux de laboratoire, dans des pièces à lumière artificielle et en atmosphère contrôlée. En station de recherche les zones d'hébergement peuvent se rapprocher de celles d'un élevage « traditionnel »

Dans tous les cas, les conditions d'hygiène draconiennes imposent le port d'une tenue de travail spécifique. Il est indispensable de respecter scrupuleusement la réglementation et les consignes de sécurité afin de prévenir tous les risques liés aux activités de maintenance (soins).

Dans toutes les unités de recherches animales les horaires de travail peuvent être décalés en fonction des besoins des protocoles.

Indicateurs de réussite :

- Qualité de la réception et de la mise en lots des animaux
- Rigueur dans la distribution des rations alimentaires
- Rigueur et qualité des observations et de la surveillance des animaux
- Rigueur et qualité des observations relatives aux paramètres d'ambiance
- Application des consignes, des procédures internes et des procédures qualité
- Application rigoureuse de la réglementation et des normes d'hygiène et de sécurité
- ...

Savoir-faire

- Appliquer les gestes et pratiques respectueux des normes d'hygiène : lavage des mains, masque...
- Repérer et signaler les anomalies en fonction de leur gravité
- Observer l'état et le comportement des animaux
- Repérer et diagnostiquer, chez les animaux, des signes externes d'accidents, de comportements anormaux ou de stress
- Lire et utiliser des tableaux d'instructions sur les rations
- Lire et interpréter des étiquettes d'aliments
- Distribuer l'aliment manuellement ou approvisionner les distributeurs
- Apprécier l'état d'aliments stockés
- Réaliser les activités en utilisant les équipements de protection individuelle (EPI)
- Utiliser à dessein les EPI dans les activités de l'animalerie
- Réaliser l'entretien adapté à l'espèce
- Identifier les maladies courantes
- Saisir des données sur une application bureautique spécifique
- ...

25

Page 27

Savoirs identifiés par les professionnels

- Règles d'utilisation des agents pathogènes
- Règles de la sécurité biologique
- Classification des agents OGM
- Principes et réglementation du bien être animal,
- Réglementation de l'éthique animale
- Fonctionnement et intérêt du comité d'éthique
- Biologie et en zootechnie
- Production de lignées animales (génétique...)
- Réglementation animale (règle des 3 R...)
- Contention et déplacement des animaux
- Ethologie
- Lecture et interprétation d'un certificat sanitaire
- Réglementation sur le transport des animaux
- Risques professionnels relatifs au secteur et au poste de travail
- Principales réglementations ou cahiers des charges relatifs à l'enregistrement des pratiques
- Traçabilité et d'assurance qualité
- Anatomie, physiologie et pathologie des animaux
- Types d'aliments, qualités et rôles dans la croissance et la santé des animaux
- Calculs de quantités, proportions, en poids et en volumes
- Liens entre stades de développement et besoins alimentaires
- Liens entre alimentation des animaux et qualité des produits
- Règles de sécurité et connaissance des EPI
- Risques pour la sécurité et la santé de l'homme
- ...

Savoir-faire consolidé par l'expérience

- Identifier l'origine d'un comportement animal anormal
- Adapter son intervention en fonction d'une situation plus ou moins complexe
- Prendre une décision en fonction d'une situation plus ou moins complexe
- ...

Comportements professionnels

- Avoir « l'œil animalier »
- Prévenir le responsable en cas d'anomalie
- Être attentif aux signaux de souffrance des animaux
- Décrypter les comportements et réactions des animaux
- Garder une distance émotionnelle vis à vis des animaux d'expérimentation
- Maîtriser ses gestes et ses réactions envers les animaux
- ...

Champs de compétences : Elevage et soins des animaux

Date : juillet 2019

26

Page 28

Champs
de compétences

Interventions sur les
animaux au sein
d'un protocole de
recherche

Situations professionnelles significatives :

- Recueil des mesures définies dans le protocole
- Mise en œuvre des études comportementales
- Réalisation de prélèvements sur les animaux (organes et tissus, sang, urine-fécès)
- Mise à mort des animaux

Finalité :

Mettre en œuvre des protocoles de recherche sur des animaux

Responsabilité / autonomie :

Le technicien animalier est supervisé dans l'accomplissement de ses tâches par un tuteur présentant les qualifications et l'expérience adéquates, jusqu'à ce qu'il ait démontré qu'il possède les compétences requises en fonction des projets mis en œuvre sur les espèces animales considérées. Il réalise les interventions ou réalise avec lui les interventions selon les prescriptions, consignes et les exigences du protocole de recherche.

Il veille à ce que la douleur, souffrance, détresse d'un animal soit prise en compte lors d'une procédure expérimentale. Il transmet toutes les informations utiles relatives aux problèmes de santé et de comportement des animaux. Il applique et fait respecter la réglementation liée à l'expérimentation animale et à l'utilisation des OGM et des animaux par les entrants dans l'animalerie (étudiants, chercheurs...).

Environnement de travail :

L'activité s'exerce au contact des animaux, dans des pièces dont les paramètres d'ambiance sont spécifiques des animaux, contrôlables et ajustables.

Il est nécessaire de respecter scrupuleusement la réglementation et les consignes de sécurité afin de prévenir tous les risques liés au travail.

Indicateurs de réussite :

- Rigueur et qualité des observations et de la surveillance des animaux entrants dans l'animalerie et lors d'une manipulation
- Respect et maintien du bien être animal
- Respect des exigences du protocole expérimental, consignes et procédures
- Respect de la réglementation et des normes d'hygiène et de sécurité
- Respect de la chronologie des différentes tâches à effectuer
- Rigueur dans la gestion du temps
- Qualité relationnelle avec l'ensemble des acteurs...
- Rigueur dans le respect des règles de confidentialité

Savoir-faire

- Observer l'état et le comportement des animaux
- Appliquer les gestes et pratiques respectueux des normes d'hygiène et de sécurité : lavage des mains, port des EPI...
- Réaliser des mesures et des prélèvements sur les animaux
- Pratiquer des soins pré opératoires
- Réaliser des analgésies et anesthésies
- Réaliser une contention
- Pratiquer des soins post opératoire

Page 29

- Pratiquer la mise à mort des animaux
- Repérer et diagnostiquer chez les animaux, des signes externes d'accidents, de comportements anormaux ou de stress
- Repérer et signaler les anomalies en fonction de leur gravité estimée
- Repérer et signaler les situations inhabituelles
- S'exprimer oralement de façon claire et précise
- Prendre des notes, relever des éléments intermédiaires
- Mettre en œuvre, en accord avec le responsable, les moyens curatifs adaptés à un problème identifié
- Préparer l'élimination des déchets selon la réglementation et/ou les procédures en vigueur...

Savoirs identifiés par les professionnels

- Principes de production de lignées animales (génétique, reproduction...)
- Ethologie
- Biologie, anatomie, physiologie et pathologie des animaux
- Règles de la sécurité biologique
- Techniques de prélèvement de fluides et d'organes, greffes et transplantations
- Classification des agents OGM, des déchets
- Règles du bien être animal, de l'éthique animale
- Fonctionnement et rôle du comité d'éthique
- Réglementation animale
- Normes de qualité et hygiène
- Contention et du déplacement des animaux
- Règle des 3 R
- Traçabilité et d'assurance qualité
- Acteurs de l'entreprise rôle de chacun (vétérinaires, autres services...)
- Risques pour la sécurité et la santé de l'homme

Savoir-faire consolidé par l'expérience

- Adapter son travail en fonction de l'évolution du protocole d'expérimentation et la demande des chercheurs
- Le cas échéant, associer à son travail et/ou guider des personnes non qualifiées
- Adapter sa communication à la situation professionnelle
- Identifier les maladies courantes et intervenir si nécessaire
- ...

Comportements professionnels

- Respecter strictement le protocole
- Prévenir le responsable en cas d'anomalie
- Être attentif aux signaux de souffrance des animaux
- Décrypter les comportements et réactions des animaux
- Garder une distance émotionnelle vis à vis des animaux d'expérimentation
- Maîtriser ses gestes et ses réactions envers les animaux
- Respecter scrupuleusement les règles de confidentialité liées à ses activités, pendant et en dehors du travail

Champs
de compétences

Assistance
au déroulement
d'une
expérimentation

Situations professionnelles significatives :

- Inventaire des matériels et fournitures
- Réception des animaux
- Tenue des registres des animaux
- Contrôle de faisabilité technique et de la validité éthique d'un protocole
- Restitution des premiers résultats de l'expérimentation

Finalité :

Contribuer à la qualité et à la continuité du dispositif expérimental

Responsabilité / autonomie :

L'animalier de laboratoire travaille sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique généralement qualifié de « responsable animalier » ou « responsable de l'animalerie ».
Il travaille sous la responsabilité de chercheurs au sein d'une équipe de recherche et la mise en œuvre d'un ou plusieurs protocoles de recherche lui est confiée simultanément. Il a en charge la gestion des stocks de consommables et dans certains cas de l'approvisionnement en animaux, nécessaires aux expérimentations. Il est autonome dans l'enregistrement des flux.
Le degré d'autonomie est variable selon les structures : soit un budget lui est confié et il négocie et effectue les commandes soit un responsable auquel il transmet les besoins identifiés réalise les commandes.
Il prend en charge le premier traitement des séries de données issues de la mise œuvre des protocoles. Il est responsable de la fiabilité des séries de données et de leur mise en forme.

Environnement de travail :

Les activités plutôt de type technico-administratif se déroulent pour l'essentiel au bureau. Suivant les organisations de travail au sein des structures, la localisation des lieux de stockage varie et les réglementations afférentes varient en conséquence. La réception des animaux requiert de respecter la réglementation et les consignes de sécurité adaptées à la manipulation des animaux.

Indicateurs de réussite :

- Validité et fiabilité des enregistrements des flux
- Mise à disposition de données exploitables et fiables
- Organisation et clarté de la présentation des données
- Observation rigoureuse du comportement des entrants dans l'animalerie
- Absence de rupture de stocks
- Stockage optimisé des produits
- Mise à disposition du matériel adapté
- ...

Savoir-faire :

- Contrôler physiquement les livraisons
- Repérer, chez les animaux réceptionnés, des anomalies ou comportements inhabituels
- Réaliser l'inventaire
- Enregistrer les flux

- Organiser le stockage
- Déterminer un niveau d'alerte pour déclencher une commande
- Classer et ranger les documents liés aux mouvements et aux flux des consommables
- Enregistrer et organiser les données
- Repérer les erreurs d'enregistrement
- Vérifier la cohérence des corpus de données
- Réaliser le traitement des données à l'aide de logiciels
- Mettre en forme des données à l'aide de logiciels
- Présenter à l'écrit ou oralement les premiers résultats d'une expérimentation
- ...

Savoirs identifiés par les professionnels

- Risques liés à la manipulation et au stockage pour la sécurité et la santé de l'homme
- Notion de traçabilité et d'assurance qualité : rôle et utilisation des différents documents
- Notion de coût de revient d'une expérimentation
- Méthodes de gestion des stocks
- Conditions de stockage et de conservation des produits et matériels
- Signification des pictogrammes et symboles normalisés
- Lecture d'étiquettes
- Notion de statistiques descriptives

Savoir-faire consolidé par l'expérience

- Gérer un budget dédié aux approvisionnements
- Négocier des achats avec des fournisseurs

- Utiliser des tests de significativité
- ...

Comportements professionnels

- Rester vigilant vis-à-vis des animaux réceptionnés
- Faire preuve de rigueur et de méthode dans les enregistrements : tenue des registres ; constitution de séries de données...
- Travailler en équipe
- Maintenir une attention soutenue lors de l'enregistrement des données
- Tenir son rôle et sa place d'assistant face aux chercheurs
- Partager ses réflexions, ses interrogations, demander des explications
- Respecter scrupuleusement les règles de confidentialité liées à ses activités, pendant et en dehors du travail

Champs de compétences : Assistance au déroulement d'une expérimentation

Date : juillet 2019

30

Page 32

Champs
de compétences

Hygiène et
prophylaxie de
l'unité
d'expérimentation
animale

Situations professionnelles significatives :

- Stérilisation des matériels
- Changement des cages sous "poste de sécurité microbiologique"
- Mise en place d'un plan de prophylaxie sanitaire

Finalité :

Maintenir la qualité sanitaire et la fonctionnalité des locaux, matériels et équipements

Responsabilité / autonomie :

L'animalier de laboratoire travaille sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique généralement qualifié de « responsable animalier » ou « responsable de l'animalerie ».

Il organise rationnellement les différentes tâches qu'il a à effectuer dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité et rend compte à son supérieur de leur déroulement. Il consigne tous les actes pour assurer la traçabilité du programme de recherche.

Environnement de travail :

Lorsqu'elle s'exerce au contact des animaux de laboratoire, l'activité se déroule dans des pièces « noires » à lumière artificielle et en atmosphère contrôlée. En station de recherche, le nettoyage des boxes se rapproche du travail réalisé par l'éleveur en entreprise agricole. Dans tous les cas les conditions d'hygiène draconiennes imposent le port d'une tenue de travail spécifique et l'animalier est exposé aux bruits et aux odeurs inhérents aux lieux de vie des animaux. Il est indispensable de respecter scrupuleusement la réglementation et les consignes de sécurité afin de prévenir tous les risques liés aux activités d'entretien du matériel et des locaux

Dans toutes les unités animales de recherches les horaires de travail peuvent être décalés en fonction des besoins des protocoles.

Indicateurs de réussite :

- Respect de la chronologie des opérations visant à l'entretien de l'animalerie
- Rigueur dans la gestion du temps
- Qualité du nettoyage des cages, box et des locaux
- Qualité de l'entretien du matériel et des installations
- Chronologie des opérations visant à la maintenance de l'animalerie
- Respect et maintien des conditions du bien être animal
- Respect des consignes, des procédures internes et des procédures qualité
- Respect de la réglementation et des normes d'hygiène et de sécurité
- Technicité de la manipulation et précision des gestes pour respecter le bien être animal...

Savoir-faire

- Appliquer les normes d'hygiène et de sécurité : lavage des mains, port des EPI...
- Définir des mesures de prophylaxie
- Réaliser le change des animaux

31

Page 33

- Repérer les risques sanitaires dans l'unité
- Régler chaque matériel suivant les consignes
- Lire, interpréter les cadrans de contrôle des différents appareils
- Identifier les risques liés à l'activité et en tenir compte dans la préparation et la réalisation du travail
- Utiliser l'autoclave et les autres matériels d'animalerie
- Assurer l'entretien courant du matériel et changer les consommables
- Ranger les matériels en fin d'activité
- Manipuler les animaux,
- ...

Savoirs identifiés par les professionnels

- Vocabulaire technique lié à l'activité professionnelle
- Règles de secourisme
- Postures permettant une économie de l'effort
- Réglementation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail
- Méthodes et techniques de contrôle des divers paramètres d'ambiance
- Méthodes et techniques de stérilisation
- Principes à respecter dans la conception d'un plan de prophylaxie sanitaire
- Risques spécifiques liés à l'utilisation certains matériels (autoclave...)
- Règles de sécurité et connaissance des EPI adaptés aux travaux
- Connaissance des risques pour la sécurité et la santé de l'homme
- Règles sur le transport des animaux
- Réglementation sur l'élimination des déchets (animaux, médicaments, litières, effluents...).
- ...

Savoir-faire consolidé par l'expérience

- Adapter son intervention en fonction d'une situation plus ou moins complexe
- Anticiper et raisonner le déroulement de son activité pour préparer le matériel et les installations
- Estimer le temps global nécessaire pour chaque opération
- Repérer les dysfonctionnements
- Diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements les plus courants et suspendre le travail si nécessaire
- Mettre en œuvre, en autonomie, les moyens adaptés à la résolution d'un problème identifié
- Anticiper les pannes
- ...

Comportements professionnels

- Respecter l'organisation prescrite, les horaires, le rythme de travail, les procédures et les consignes
- Faire preuve de rigueur et de méthode dans l'exécution des tâches
- Appliquer constamment les principes de prudence, d'économie de l'effort dans la manipulation des produits du matériel et des équipements

Champs de compétences : maintenance de l'unité animale

Date : juillet 2019

Page 34

- > Cadrage national du plan d'évaluation du BP TAUE
- > Fiche UCARE
- > Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Page 35

Annexe 1 : Cadrage national du plan d'évaluation du BP Technicien animalier en unité d'expérimentation

Capacité globale	Capacité à évaluer	Critères qui s'imposent
		(Ce qui doit être pris en compte dans la situation pour évaluer la capac.
		<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation des processus physiologiques régissant le fonctionnement des organisme
	C11- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant	Le candidat a intégré les caractéristiques du fonctionnement des êtres vivants à leurs d'organisation et les met en relation avec les besoins des animaux dans les espaces d'expérimentations
UC 1 Se situer en tant que professionnel dans l'expérimentation animale		<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation de repères éthologiques Le candidat construit une relation à l'animal respectueuse de son bien-être et de ses l • Contextualisation de l'expérimentation animale
	C12- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu de l'expérimentation animale	Le candidat caractérise la place et le rôle de l'expérimentation animale dans la reche
		<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une position professionnelle
		Le candidat élabore une position professionnelle éthique tenant compte de sa double id d'expérimentateur
UC 2 Elever des animaux pour les expérimentations	C21- Réaliser les soins courants et le suivi des animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'état des animaux Le candidat apprécie par ses observations l'état physiologique et sanitaire des anima • Réalisation des interventions
		Le candidat répond aux besoins des animaux : il met en place les conditions nécessaire: confort

Page 36

	C22- Constituer les populations d'animaux supports des expérimentations	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan de production <p>A partir d'une commande et de l'activité de l'unité, le candidat organise les accouplements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des interventions <p>Le candidat met en œuvre les opérations en lien avec la reproduction et/ou le suivi de l'</p>
UC 3	C31- Effectuer des mesures et tests auprès des animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des mesures et/ou tests <p>Le candidat effectue les mesures et tests demandés dans le cadre du protocole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observation des animaux <p>Le candidat évalue l'état et les réactions des animaux en cours d'expérimentation et agit</p>
Réaliser des interventions sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental	C32- Réaliser des interventions directes sur les animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Manipulation <p>Le candidat approche et manipule les animaux dans le respect du bien-être de l'animal et</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des interventions <p>Le candidat effectue les gestes techniques requis par le protocole</p>
UC 4	C41- Réaliser la gestion des stocks et des mouvements d'animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des besoins <p>Le candidat identifie et prévoit les matériels, fournitures et les animaux nécessaires au ou à venir et à la continuité du service</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des stocks et des flux <p>Le candidat assure la traçabilité des entrées et sorties des matériels, des fournitures et</p>
Assurer un appui technique aux expérimentations		

35

Page 37

	C42- Effectuer le traitement des données de l'expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution et traitement des séries des données <p>Le candidat organise les données recueillies en labo et effectue un premier traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en forme et présentation des données <p>Le candidat met en forme les données produites et les présente</p>
UC 5	C51- Mettre en place des mesures d'hygiène et de prophylaxie sanitaire dans l'unité d'expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des risques sanitaires <p>Le candidat identifie les risques sanitaires dans l'unité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition et mise en œuvre de mesures de prophylaxie sanitaire <p>Le candidat met en place des barrières sanitaires visant à éviter les contaminations m. qualité sanitaire/l'hygiène de l'unité</p>
UC 6-UCARE	C61- Intitulé à définir par les centres	<ul style="list-style-type: none"> • Critères à définir par les centres
Intitulé à définir par le centre	C62- Intitulé à définir par les centres	<ul style="list-style-type: none"> • Critères à définir par les centres

36

Page 38

Annexe 2 : fiche UCARE

UCARE

Prescriptions

L'UCARE est évaluée en situation professionnelle, au travers d'une situation d'évaluation qui permet de mettre en évidence le développement de la capacité visée.

CX : Mettre en œuvre ou Réaliser ... à compléter
Critères

Indicateurs

Critère 1

C X1 : Critère 2

Critère 1

Annexe 3 :
Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs
de compétences d'un diplôme

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences. Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

Situations significatives	professionnelles	Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail. Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.
---------------------------	------------------	---

Exemples :
- Réglage des paramètres avant démarrage
- Ajustement des activités en cours de travaux

Finalité :

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

Environnement de travail :

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...)

1

Le terme « professionnel » est employé dans ce contexte pour désigner la personne qui exerce les activités visées par le titre.

Indicateurs de réussite :

Éléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

Les rubriques suivantes présentent les « ressources » : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.

Exemples :

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines...

Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.

Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

Exemples :

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

Comportements professionnels

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

Exemples :

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais...

Documents PDF liés

- Référentiel du BP "Technicien animalier en unité d'expérimentation" - Mai 2019 (PDF, 906 Ko)
- Document complémentaire au référentiel du brevet professionnel option "technicien animalier en unité d'expérimentation"

Autres liens officiels

- Aller au contenu principal
- <https://chlorofil.fr/>
- Système éducatif agricole
- Missions et orientations stratégiques
- Structuration et organisation
- Emplois, concours, formation et carrière
- Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court
- Formations et diplômes de l'enseignement supérieur long
- Certificats et formations réglementées
- Développer les compétences numériques - CRCN - PIX
- Secourisme
- Organisation des examens et délivrance des diplômes
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Pratiques pédagogiques et de formation
- Ressources thématiques et disciplinaires

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.